



Infos Geyssans

Lettre d'information municipale

Octobre 2014

Edito du Maire



Malgré les travaux en cours sur le bâtiment de l'école et quelques désagréments, la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 41 élèves et 2 nouveaux enseignants Vincent BEAUMIER et Claude BERNY.

Désormais les enfants prennent le chemin de l'école le mercredi matin, ce qui permet de libérer le jeudi après-midi pour des activités périscolaires. Cette réforme des rythmes scolaires est organisée et assumée par la commune (embauche de 3 personnes). Les restrictions budgétaires imposées aux collectivités locales et notre souhait de proposer des activités de qualité nous contraignent à demander une participation financière, certes légère, aux familles.

Après des mois de débats et de polémiques, le conseil communautaire du 25 septembre a entériné à une très large majorité le périmètre de la communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes. Cette décision est celle de la cohérence guidée par la logique, maintenant il est nécessaire de construire rapidement un projet pour notre territoire en respectant l'équilibre entre le monde urbain et le monde rural !

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année 2014.

Claude BOURNE

Sommaire

Edito du Maire

Stationnement Dangereux

Gestion/Dépôt déchets

Prévention Monoxyde de
carbone

Enquête régionale

Temps Activité Périscolaire

Cérémonie 11 Novembre

Agenda



@ <http://geyssans.fr/>

Stationnement Dangereux

STATIONNEMENT DANGEREUX AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.

Depuis le début de l'année scolaire, le stationnement dangereux aux abords de l'école est un réel problème en terme de sécurité pour les enfants, les parents, les autres usagers qui circulent sur la chaussée et les riverains du « Mas Yon », aux heures de rentrées et de sorties de classes.

Selon le code de la route le stationnement est considéré comme dangereux si la visibilité est insuffisante, s'il intervient à proximité d'une intersection, d'un virage, d'un sommet de côte ou d'un passage à niveau.

A la lecture de cette règle, chacun devrait se rendre compte que les cas énumérés par le code de la route sont une réalité quotidienne à proximité de l'école de Geyssans.

Ainsi, certains comportements apparaissent irrespectueux voir irresponsables et risquent de créer un incident voir un accident.

Rappelez-vous que le stationnement illicite est un danger pour les enfants parce qu'il constitue un masque à la visibilité des enfants : ils ne peuvent pas voir, et ils ne sont pas vus. De plus, ils sont souvent obligés à contourner l'obstacle que constitue la voiture en stationnement, ils vont donc marcher sur la chaussée, là où l'on ne s'y attend pas.

Suite ... ➡



Rappelez vous également qu'il existe des geysanais habitant au « Mas Yon » et qui souhaiteraient pouvoir se garer sur leurs places de parking réservées, mais aussi entrer ou sortir de chez eux, y compris à ces heures. Aimerez-vous retrouver un véhicule stationné devant votre portail ?

Afin d'éviter tout risque d'accident, le conseil municipal vous rappelle que quelques places existent devant la mairie et que de nombreuses places sont également disponibles à proximité de la salle des fêtes. La distance entre la salle des fêtes et l'école (via la montée de l'église) n'excède pas 100 mètres, soit un temps de trajet inférieur à 5 minutes (souvent plus rapide que de trouver à se garer autour de l'Ecole).

Pour la sécurité de tous et plus particulièrement de nos enfants, nous vous remercions de penser aux risques provoqués par ce genre de comportement.

Gestion et Dépôt des déchets



Rappel des règles en matière de dépôt de déchets aux « poubelles » et « Point d'Apport Volontaire »

Face à la recrudescence de dépôts de déchets « sauvages » dans les poubelles et aux abords des conteneurs du « point d'apport volontaire » : notamment des gros cartons, des lampes, des meubles, des gravats et même une bouteille de gaz, un rappel des règles en matière de dépôt des déchets s'avère nécessaire.

Les déchets « ménagers » doivent être placés dans un sac hermétiquement fermé avant de les déposer dans le bac de collecte. Cette collecte concerne donc les déchets non recyclables, non toxiques et non encombrants.

Les déchets recyclables sont à déposer dans les bacs de tri ou dans les points d'apport volontaire. Pour les grands cartons, on peut les découper ou mieux encore les apporter en déchetterie.

Les types de déchets acceptés en déchetterie sont : les gravats, les déchets verts, le tout-venant, papiers-cartons, le bois, les pneus, les métaux, les textiles usagés, les ampoules (néons, ampoules basses consommation...), les Déchets Dangereux des Ménages : piles, huiles usagées, batteries, peintures, les autres produits chimiques (acides, bases, solvants, produits phytosanitaires), les radiographies, les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (électroménager, écrans...).

Deux déchetteries sont à votre disposition et gratuitement pour les particuliers

Déchetterie de Mours St Eusèbe : Z.A. rue de Vercors 26540 Mours-St-Eusèbe
Ouvverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
Fermée le mardi, le dimanche et jours fériés.

En période hivernale (de décembre jusqu'au mois de février inclus), la déchetterie de Mours est fermée les mardis et jeudis. Les horaires d'ouverture restent identiques les autres jours.

Déchetterie de Romans sur Isère : Avenue de la Déportation 26100 Romans/Isère
Ouvverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
Fermée le dimanche et jours fériés

Les bons gestes de prévention

L'hiver arrive et la période de chauffage va démarrer.
Vous avez une chaudière ? Un chauffe-eau ? Un poêle ? Une cuisinière, une cheminée, un insert ? ...

Le mauvais fonctionnement d'un appareil provoque des dégagements d'un gaz toxique, le monoxyde de carbone.

Invisible, inodore, difficile à détecter, il est très dangereux.

DANGER
Intoxications au monoxyde de carbone



⇒ Pour éviter tout risque:

- Faire contrôler les installations et penser au ramonage annuel
- Laisser ouvertes les grilles d'aération
- Aérer quotidiennement
- Ne pas faire fonctionner un chauffage d'appoint en continu

⇒ Plus d'informations sur <http://www.prevention-maison.fr/> et affichage en mairie.

Enquête Régionale

COMMENT VOUS DÉPLACEZ-VOUS ?

L'objectif de l'enquête pilotée par la région est de mieux connaître les pratiques des Rhône-Alpins.

Un échantillon représentatif de la population, tiré au sort, sera interrogé. Les individus concernés seront prévenus par courrier.



⇒ **En pratique:**

- Enquête du début novembre à fin avril 2015.
- Enquête par téléphone du lundi au samedi.

⇒ **A savoir:**

- la confidentialité est garantie.
- Les réponses individuelles seront détruites, et au préalable anonymisées et exploitées dans un but statistique.

Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

Depuis la rentrée, en application de la réforme des temps scolaires, les TAP sont en place à GEYSSANS tous les jeudis de 13h30 à 16h30. Pour le premier trimestre, 36 enfants sur les 41 de l'école y sont inscrits. Ils peuvent s'initier aux loisirs créatifs et au théâtre jusqu'aux vacances de Noël. Pour le second trimestre l'activité théâtre sera remplacée par une activité de relaxation/Yoga adaptée aux enfants.

Cérémonie du 11 novembre

Ne pas oublier qu'il y a cent ans ...

Cette année, les commémorations de la fin de la Première Guerre Mondiale revêtent à l'occasion de ce centenaire un caractère particulier. Comme chaque année, une cérémonie aura lieu au monument aux morts, le 11 Novembre à 11 heures.

(Départ de la salle polyvalente)

Publications

Envie d'écrire pour l'info Geysans ? Contribuer à faire vivre le web de geysans.fr ?
Merci de contacter Jocelyn Fiat par courriel "web@geysans.fr" ou en passant à la mairie.

Agenda

Samedi 18 octobre: Concours de Coinche à 14h - Salle des fêtes de Geysans
Organisé par les Ecureuils (association des parents d'élèves)



Samedi 8 novembre: Soupe au lard, organisée par le comité des Fêtes

Mardi 11 novembre: Commémoration de la fin de la Première Guerre Mondiale
Départ de la salle polyvalente à 11h.

Samedi 15/Dimanche 16 novembre: Exposition de peinture
3ème exposition des "peintres de nos villages" (Drôme des collines)
Salle des fêtes de Geysans
Vernissage Samedi à 18h.



Samedi 22 novembre:
Venez retrouver l'ambiance de la fièvre du samedi soir à partir de 20h pour une Soirée Disco.
Organisée par l'association de l'école les Ecureuils



Dimanche 30 novembre: Boudin ACCA

Samedi 6 décembre: Repas des aînés à 12h
Salle des fêtes

Voeux du maire

**Vendredi 9 Janvier
à 18h
(Salle des fêtes)**

Fermeture du secrétariat de mairie

- 21/10 au 27/10
- 26/12 au 05/01

- Ouverture exceptionnelle pour inscription sur liste électorale.
le 31/12 de 10h à 12h

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet <http://geysans.fr/>